

## 2023, une nouvelle année de croissance de l'activité et de défense des marges pour investir, fidéliser et accompagner la production

Dans un contexte de flambée des coûts de production, de l'énergie en particulier, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers se préparent à une nouvelle année de croissance de l'activité et à défendre leurs marges. Les hausses de tarifs entre 5 et 15 % passées en 2022 par près de deux tiers des entreprises sont insuffisantes pour maintenir les investissements et fidéliser les salariés. La FNEDT appelle les pouvoirs publics à renforcer la concurrence sur les marchés de l'agro-équipement et à appliquer l'équité entre les acteurs sur les mesures de réduction du coût du travail en agriculture.

Paris, le 7 décembre 2022 - « L'année 2022 restera celle de la surchauffe, tant sur le plan climatique qu'économique » déclare Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT).

Les aléas météorologiques se sont accumulés (2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée, gel en avril, trois canicules, sécheresse persistante). Ces aléas rendent les récoltes incertaines et affectent directement les plantations forestières. Lors des feux de juillet, août et septembre 2022, étendus à des zones habituellement non touchées comme le Jura, les ETARF ont joué dans l'urgence un rôle décisif en apportant un soutien technique et logistique aux services des secours.

Les mesures de prévention des incendies, de même que les évolutions climatiques et les adaptations environnementales, impliquent de se préparer pour 2023 à des réorganisations de chantiers, à des activités exceptionnelles et à poursuivre sur des modifications de pratiques que les ETARF expérimentent. Encore faut-il qu'ils en aient les moyens alors que le contexte inflationniste touche tous les secteurs d'activité. Cette tendance avait été identifiée par la FNEDT dès l'automne 2021, avec une montée des principaux postes de charge, en premier lieu l'explosion du prix de matériels qui va de pair avec des délais de livraison rallongés laquelle s'est brutalement accélérée au début de la guerre en Ukraine. Les ETA ont alors vu leur facture de carburant tripler, les prix des pièces et consommables grimper de 20 % (voire doubler dans le cas des films d'enrubannage), sans oublier l'inflation des assurances et les hausses successives de rémunérations de la branche ETARF en 2022 entre 5.8 et 6.8 % en 2022.

Or, la délégation de travaux agricole et forestière poursuit son ascension. Si les ETARF ne manquent pas d'activité, le contexte économique fait peser de lourds risques sur leur rentabilité, donc sur la pérennité des entreprises. Une augmentation tarifaire de + 22% est vraisemblablement nécessaire pour conserver les mêmes performances à l'issue de l'année 2022. Toutefois, la majorité des prestataires de services se sont limités à demander un surplus de 5 à 15 % (près de 60 % des entrepreneurs sondés cet automne), hors dispositif d'indexation du carburant !

L'effet des mesures fiscales sur les politiques agricoles, moins visible et souvent sous-estimé sur les exploitations et les entreprises agricoles, est décisif sur les moyens de production de l'agriculture et de la forêt. Ainsi, la non exonération des cotisations sociales des salariés TO DE a comme conséquence pour les ETARF un différentiel de 2 € par heure d'un salarié saisonnier par rapport à une exploitation agricole ce qui condamne la prestation de service de main d'œuvre et accroît les difficultés de recrutement.

... / ...

« La flambée des coûts de production n'est pas encore terminée. Devant les blocages, la FNEDT encourage les ETARF à réajuster leurs tarifs pour maintenir les investissements, fidéliser les salariés et éviter la rupture des chaînes d'approvisionnement » conclut Gérard Napias.

### **Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature**

**Fadela Benabadji** - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - [fbenabadji@agence-rdn.com](mailto:fbenabadji@agence-rdn.com)

**Benoît Moureaux** - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - [bmoureaux@agence-rdn.com](mailto:bmoureaux@agence-rdn.com)

### **À propos de la FNEDT**

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, les 21 000 entreprises de travaux emploient 124 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) a doublé en 10 ans. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).

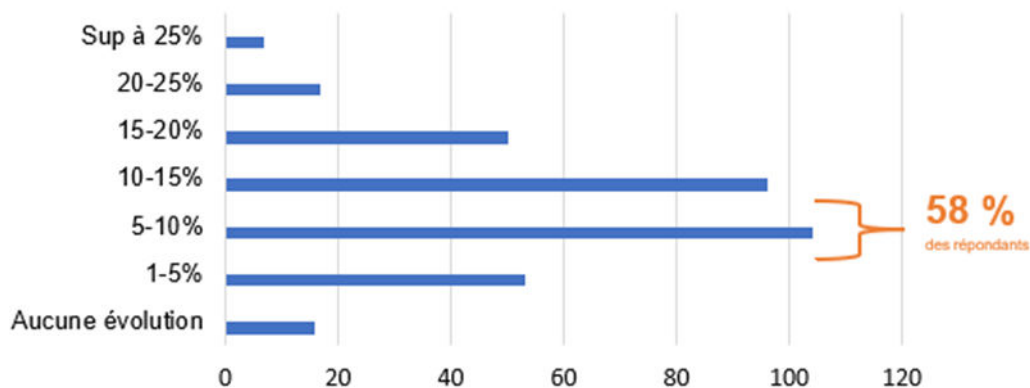
### **CONGRÈS 2023**

Le syndicat des entrepreneurs du Cantal organise pour la première fois le **congrès national des Entrepreneurs Des Territoires, les 9, 10 et 11 mars 2023**. Il se tiendra à **Aurillac**. Les organisateurs vont accueillir très largement les entrepreneurs des 22 départements du Massif Central pour débattre de la contribution positive des ETARF au renouvellement des actifs, face au défi démographique et aux bouleversements du sens au travail.

### **Exposition « 100 ans des entreprises de battage et de pressage »**

Jusqu'au 15 décembre 2022, à la Galerie SIX (76 boulevard Saint-Michel 75005 Paris), se tient une exposition sur l'évolution des matériels et des techniques agricoles à travers une série de cartes postales. Elles reprennent le déroulement des battages des céréales dans les départements avec les nombreux ouvriers indispensables pour faire travailler les équipements (batteuses, presses...).

### **Evolution moyenne des tarifs de prestation en 2022**



Source : questionnaire adressé par la FNEDT aux ETARF à l'automne 2022 - 344 réponses reçues

Une ETA interrogée sur cinq a appliqué une hausse de tarif supérieure à 20 % et autant se sont limitées à +5 % ou moins. Ces dernières, si elles réalisent uniquement des travaux agricoles, éprouveront vraisemblablement de grandes difficultés économiques en 2023.